# **NOTE À L’ATTENTION DES PARENTS D’ÉLÈVES DE**

# **CP, CE1, CE2, CM1 et CM2**

pour une entrée en Classe à Horaires Aménagés Musicale dite « Classes maîtrisiennes » du Centre de Musique Baroque de Versailles

Rentrée 2023/2024

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que dans le cadre du dispositif des « Classes à Horaires Aménagés Musicales » de l’Éducation Nationale, **l’école WAPLER recrute une dizaine d’élèves pour la rentrée 2022** **pour la classe CE1 - Cham vocale**. Quelques places pourraient également être disponibles en **CE2, CM1, CM2 et 6ème.**

A l’issue du cycle primaire, les enfants peuvent intégrer le **chœur des Pages**, dirigé par Fabien Armengaud et participer ainsi à de nombreux enregistrements et concerts notamment à la chapelle royale du Château de Versailles.

Dans les classes à horaires aménagés musicales, les élèves bénéficient, outre de l’enseignement général, d’un enseignement musical et chant choral intégré et dispensé à l’école en partie pendant le temps de classe par des professeurs du Centre de Musique Baroque de Versailles (CMBV) :

* CE1 : 3h à 3h30 par semaine de formation musicale et de chant choral,
* CE2 : 1h à 1h 30 par jour, à l’école et au CMBV, de formation musicale et chant choral, initiation clavier.
* CM1 et CM2 : 2h30 en moyenne par jour de formation musicale et chant choral au CMBV

Aussi, si votre enfant semble présenter des aptitudes musicales particulières :

a) Soit l’enseignant(e) de la classe prendra contact avec vous pour vous le signaler, soit c’est vous qui ferez part à l’enseignant(e) de l’intérêt de votre enfant pour les activités musicales.

b) Dans un deuxième temps, à votre demande, votre enfant sera évalué par le Centre de musique baroque de Versailles.

**Une première sélection qui aura lieu au CMBV les 6, 7 et 13 mars 2023,** permettra d’apprécier les prédispositions musicales de l’enfant (rythme, chant, écoute).

**Les parents des enfants intéressés doivent effectuer une inscription en ligne avant le 18 février 2023
sur le site** [**www.cmbv.com**](http://www.cmbv.com)

c) En cas de présélection, la candidature de votre enfant sera complétée par une fiche d’évaluation établie par l’enseignant(e) de sa classe et transmise à Madame l’Inspectrice de l’Éducation Nationale : 2 rue des Petits Bois - 78000 Versailles **pour le 16 mars 2023.**

d) Enfin, après un dernier test musical : **mercredi 29 mars 2023**, son admission sera examinée par une commission **le lundi 15 mai 2023**.

**Points importants**

* Vérifier que les lieux de scolarisation sont compatibles avec vos impératifs familiaux et professionnels.
* Si votre enfant est accepté en Cham Maîtrise, les demandes de dérogations pour les fratries ne sont pas accordées de façon systématique par la Mairie.

Laurence BRETON

Inspectrice de l’Éducation Nationale

 Circonscription de Versailles

PJ : modalités de recrutement